**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 29 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle de réunion de la Mairie.

Convocation faite le 24 octobre 2018.

**ORDRE DU JOUR**

 *Délibération n° 2018/41/01* – Création d’un poste de rédacteur.

 *Délibération n° 2018/42/02* – Création d’un poste d’adjoint administratif principal de 2ème classe.

 *Délibération n° 2018/43/03* – Création d’un poste d’agent de maîtrise.

Questions diverses.

**L’an Deux Mille Dix-Huit, le vingt-neuf octobre** à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune d’Angles-sur-l’Anglin, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. **Jean-Michel TARDIF**, maire.

**Membres présents**  **Membres absents excusés, non représentés**

Mme Dominique BASTARD ! Mme Christiane GIGUET

M. Albert BARDOU  ! M. Adrien TRICOCHE

M. Yves JACOB ! M. Eric PEIFFER

Mme Christine FONTELLE !

M. Bruno TRICOCHE !

M. Paul PIERRON !

Mme Christine FONTELLE est élue secrétaire de séance

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

***Délibération n° 2018/41/01***

**CREATION D’UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le maire rappelle que l’agent chargé actuellement des missions liées au secrétariat de la mairie, Patricia DECAILLON, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2019.

Dans ce cadre, il propose de prévoir une période d’emploi commune avec l’agent qui lui succédera afin de permettre le transfert des connaissances nécessaires au bon fonctionnement de ce service, dès le 1er décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

***- décide de créer à compter du 1er décembre 2018, un poste de rédacteur territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions liées à l’administration générale de la collectivité,***

***- précise :***

* ***que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire***
* ***qu’en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires***

 ***- cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l’article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984***

***- cet agent serait recruté sur la base d’un contrat d’une durée maximale de 1 an, renouvelable une fois dans la limite de 2 ans***

* ***que les crédits correspondants sont inscrits au budget***

***- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.***

***Délibération n° 2018/42/02***

**CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Pour les raisons évoquées précédemment et considérant la nécessité de prévoir différentes situations dans le cadre de la recherche de candidats, le conseil municipal, à l’unanimité,

***- décide de créer à compter du 1er décembre 2018, un poste d’adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions liées à l’administration générale de la collectivité,***

***- précise***

* ***que les conditions d’emploi seront les mêmes que celle indiquées pour le poste de rédacteur***
* ***que les crédits correspondants sont inscrits au budget***

***- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.***

***Délibération n° 2018/43/03***

**CREATION D’UN POSTE D’AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET**

Le maire informe le conseil municipal que Mme Monique TRICOCHE, adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32,50/35ème), chargée du service de la restauration scolaire, peut prétendre à un avancement au grade d’agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Il précise que la commission administrative paritaire placée près du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, réunie le 26 septembre 2018, ayant retenu à l’unanimité la candidature de Mme TRICOCHE, cette dernière a été inscrite sur la liste d’aptitude d’accès au grade d’Agent de Maîtrise.

Compte-tenu de ces éléments et des qualités professionnelles de l’intéressée, le maire indique qu’il souhaite lui permettre de bénéficier de cet avancement et propose donc au conseil municipal de créer le poste correspondant.

Après avoir entendu l’exposé du maire, le conseil municipal, à l’unanimité,

***- décide de créer un emploi permanent d’agent de maîtrise à temps non complet, à raison de***

 ***32,50 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2018,***

***- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.***

**QUESTIONS DIVERSES**

* + Le 16 novembre, à 18h30, aura lieu la présentation publique du diagnostic réalisé par le cabinet ADU sur la circulation et le stationnement dans le bourg.

Il s’agit d’un dossier important pour la commune. La population est invitée à participer à cette réunion publique qui concerne tout le monde, et à enrichir de ses avis le diagnostic posé sur la circulation, le stationnement, la sécurisation des « déplacements doux » et l’accessibilité.

Le but de ce moment démocratique est de bâtir en commun un projet partagé, cohérent et construit sur l’expression et l’écoute des besoins.

* + M. Chambon, référent technique de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, en charge du dossier de création d’un plan d’entretien des espaces publics de la commune, va mettre en place une réunion publique pour expliquer ce qui va être fait, et présenter le plan de gestion préconisé pour la mise en œuvre d’une politique alternative à l’usage des pesticides : méthodes à appliquer, solutions permettant d’enherber et de fleurir tout ce qui peut l’être.

En 2019, les pesticides seront interdits dans les jardins des particuliers. Dans l’agriculture, où aucune solution pérenne n’existe, les pesticides restent autorisés.

* + Pour le reboisement de la Huche Corne, M. de Nayer, inspecteur des sites, chargé de mission à la DREAL, préconise le chêne vert, à pousse rapide, qui a l’avantage de créer une continuité de paysage avec le coteau.

Séance levée à 20 heures.

***SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018***

SIGNATURE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

TARDIF Jean-Michel GIGUET Christiane

 Absente, excusée, non représentée

BASTARD Dominique BARDOU Albert

TRICOCHE Adrien JACOB Yves

Absent, excusé, non représenté

PEIFFER Éric FONTELLE Christine

Absent, excusé, non représenté

TRICOCHE Bruno PIERRON Paul